

VILLE
DE
SAINTE-FOY-LÈS-LYON

Secrétariat Général

BI/NC

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2016

Le conseil municipal, sous la présidence du Maire, Mme Véronique SARSELLI, M. ASTIER étant secrétaire, a, lors de la séance du 2 février 2016,

DONNÉ ACTE à Mme le Maire, à l'unanimité, des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir accordée le 24 avril 2014.

1 – CESSIION DU LOT 5 DE LA COPROPRIÉTÉ DU GREEN CHAVRIL - RECTIFICATIF

ACTÉ, à l'unanimité, la modification relative à l'acquéreur, sans changement relatif aux conditions de la cession, **APPROUVÉ** la cession du lot 5 et **AUTORISÉ** Madame le Maire à formaliser et signer la promesse de vente et tous documents juridiques afférents à la vente de ce lot.

2 – INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET BAUX COMMERCIAUX

RAPPORT RETIRÉ

3 – PARTICIPATION INTERCOMMUNALE – TARIFS ANNÉE 2015-2016

APPROUVÉ, à l'unanimité, les tarifs de participation et **AUTORISÉ** Madame le Maire à signer les conventions à intervenir entre les communes qui acceptent la contribution et la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.

4 – PÉRIMÈTRE SCOLAIRE – AJUSTEMENT DES SECTEURS D'AFFECTATION

APPROUVÉ, à l'unanimité, le périmètre scolaire de la commune modifié et **AUTORISÉ** madame le Maire à prendre les mesures administratives permettant son application.

5 – BUDGET PRIMITIF 2016 - VILLE

APPROUVÉ, à la majorité (1 voix contre : M. COATIVY, 3 abstentions : I. PIOT, A. VALENTINO, M. COSSON), le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 20 779 749,36 € en section de fonctionnement et 5 232 008,36 € en section d'investissement.

6 – BUDGET PRIMITIF 2016 - LOTISSEMENT

ADOPTÉ, à l'unanimité, le Budget Primitif 2016, (budget annexe du « Lotissement Sainte-Barbe ») qui présente en recette un montant de 306 170 € HT.

7 – MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

APPROUVÉ, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs de la commune.

8 – PARTICIPATION DÉFILÉ BIENNALE DE LA DANSE

AUTORISÉ, à la majorité (1 voix contre : M. COATIVY), à signer la convention de coopération culturelle avec la ville de Vaulx-en-Velin, et **APPROUVÉ** le budget global de l'opération, arrêté à 106 376 €.

9 – PRISE EN CHARGE D'INDEMNISATION SINISTRE IMPUTABLE À LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE LA VILLE

ACCEPTÉ, à l'unanimité, la prise en charge par la Ville d'une demande d'indemnisation pour un sinistre survenu sur le domaine communal et **AUTORISÉ** madame le Maire à procéder au règlement et à la clôture du dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- En réponse à madame COSSON, madame le Maire précise les modalités de travail sur le Pacte de Cohérence Métropolitain : les communes disposent d'un délai de trois mois pour manifester leur intérêt pour mettre en œuvre une ou plusieurs propositions. Ce sujet sera à l'ordre du jour des commissions municipales du mois de mars, une commission générale sera réunie le 5 avril 2016, préalablement à la transmission à la Métropole de la manifestation d'intérêt de la Ville. S'ensuivra avec la Métropole, la préparation de la contractualisation.

- Madame CAMINALE attire l'attention de la municipalité sur la situation des sanitaires de l'accueil de loisirs de la Ferme des Razes.

- Madame COSSON souhaite des précisions quant aux réunions de groupe sollicitées par la municipalité concomitamment au conseil municipal.

- Madame MOUSSA précise l'objet du groupe de travail relatif aux écoles du quartier Provinces/Chavril/Bruyère/Europe.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 23H00.

Sainte-Foy-lès-Lyon,
le 10 février 2016

Le Maire,

Véronique SARSELLI

- Les délibérations de la présente séance seront consultables en mairie après transmission en Préfecture.

- La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le jeudi 31 mars 2016 à 19H00, salle du conseil municipal, Le Méridien.